REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 03/11/2017
Reçu en préfecture le 03/11/2017
Affiché le – 6 NOV. 2017 N° 2017/1303
ID : 083-218300424-20171026-DELIB2017_107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **19/10/2017**

Date d'affichage : **26/10/2017**

de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 26 octobre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT- René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER – Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Carole RUIZ -

POUVOIRS :
Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Patricia PENCHENAT à Rémy FELIX / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO / Frédéric LACOUR à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, il est proposé la création d'une commission municipale chargée des questions d'urbanisme et en particulier du Plan Local d'Urbanisme, d'en fixer le nombre de membres et de procéder à leur nomination.

Il est proposé de créer cette commission et de fixer le nombre de ses membres à 6, dont le Maire, Président de droit, 4 membres de la majorité et 1 membre de la minorité :

N° 2017/107
CREATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME

Envoyé en préfecture le 03/11/2017
Reçu en préfecture le 03/11/2017
Affiché le - 6 NOV. 2017
ID : 083-218300424-20171026-DELIB2017_107-DE

CM 26/10/2017

N° 2017/107

CREATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME

La répartition des sièges se fera au scrutin proportionnel afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il est proposé de nommer un suppléant à l'élu titulaire de l'opposition qui pourra le remplacer en cas d'empêchement. Le Maire étant président de droit de toutes les commissions.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **La MAJORITE - 31 POUR - 1 ABSTENTION** (Anthony GIRAUD) :

- de créer la commission chargée des questions d'urbanisme ;

- de ne pas procéder au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les résultats sont les suivants :

COMMISSION URBANISME
32 votants

Sont élus liste majorité - 31 voix
Marc Etienne LANSADE – Audrey TROIN – Rémy FELIX – Laëtitia PICOT - Margaret LOVERA

Sont élus liste opposition - 31 voix
Titulaire : Michel DALLARI
Suppléant : Jean-François FARNET

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE